



Comité Foire Exposition du Pays Bigouden  
BP 94095  
29124 PONT-L'ABBE Cédex  
☎ 06.62.63.04.30  
[foirepontlabbe@orange.fr](mailto:foirepontlabbe@orange.fr)  
[www.foirepontlabbe.fr](http://www.foirepontlabbe.fr)

## FOIRE EXPO, La 39<sup>ème</sup> !!! Les 16, 17, 18, 19 octobre 2020

Cher Exposant,

Au cours de la 38<sup>ème</sup> édition, j'ai eu de nombreuses demandes d'emplacement pour la prochaine foire exposition du Pays Bigouden 2020, et je vous en remercie.

Chaque année, le comité de la Foire Exposition se heurte à des difficultés d'organisation et d'administration, du fait de la non-réponse de certains exposants dans les délais.

Cela engendre une liste d'attente importante, difficilement gérable, une difficulté d'appréhension du nombre et de l'implantation future des chapiteaux.

Aussi, afin de me permettre de vous donner entière satisfaction et de prévoir d'ores et déjà le nombre nécessaire de chapiteaux, je vous remercie par avance de me retourner le dossier d'inscription ci-joint dans les plus brefs délais.

Merci de renvoyer le cahier des charges en paraphant tous les pages et en signant la dernière précédée de la mention « lu et approuvé ».

Nous garantissons la possibilité de vous désister jusqu'au 31 juillet 2020. Au-delà de cette date, l'inscription sera définitive et sans possibilité de remboursement

Vous pouvez également, retrouver ce dossier (ainsi que le règlement général de la manifestation) sur notre site internet [www.foirepontlabbe.fr](http://www.foirepontlabbe.fr).

**Je vous rappelle que votre chèque d'accompagnement ne sera encaissé qu'au 1er septembre 2020 et qu'il doit être obligatoirement joint à votre dossier ainsi que tous les justificatifs professionnels (inscription au registre du commerce, répertoire des métiers etc.) pour que ce dernier soit pris en compte.**

Cordialement,

Le Président du comité,

Rémy BILLEN

# 39ÈME FOIRE - EXPOSITION D'AUTOMNE

**Les 16 – 17 – 18 – 19 OCTOBRE 2020**

**Square de la Madeleine  
PONT-L'ABBE**

## NOTE AUX EXPOSANTS

### NOUVELLES NORMES DE SECURITE OBLIGATOIRES

#### AVANT D'ENGAGER LE MONTAGE DE VOS STANDS

Nous vous rappelons les normes de sécurité applicables

Revêtement de sol :	M3 (> 20 m <sup>2</sup> ) ou M4 et fixés solidement
Revêtements muraux :	M0 à M2 tendus ou fixés par agrafes (textiles naturels ou plastiques) M0 à M3 (papiers, tissus ou films plastiques) Collés pleins (épaisseur 1 mm maximum)
Rideaux, tentures et voilages :	M0 à M2
Vélums et faux plafonds	M1
Éléments flottants	M0 ou M1
Décorations florales	M2 (limitées)

Lors du montage de votre stand vous êtes tenus de fournir (au chargé de sécurité) les certificats de classement (ou d'ignifugation) des matériaux utilisés.

**FORMELLEMENT INTERDITS** : Tout appareil à combustion  
Peintures et vernis inflammables  
Aménagement au-dessus des allées

**ATTENTION AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES NON CONFORMES !!!**

**L'AUTORISATION D'OUVERTURE DU SALON NE PEUT ETRE DONNEE  
QU'AVEC L'AVAL DE LA COMMISSION DE SECURITE  
POUR CELA LES STANDS DOIVENT ETRE CONFORMES  
ET LEURS INSTALLATIONS TERMINEES A SON PASSAGE**

**Nota** : il est beaucoup plus simple et moins onéreux de faire votre installation avec des équipements conformes plutôt que de devoir y remédier dans la précipitation.  
Lors de l'achat de vos tissus, tentures, vélums... exigez de votre vendeur le certificat de classement au feu.

**TOUS LES TEXTILES CLASSES SONT VENDUS AVEC CERTIFICAT**

**Merci de votre compréhension**

**LE COMITE DE LA FOIRE**